

Inscription certificat complémentaire de direction d'accueil collectif de mineurs

Attestation de situation de pleine direction d'un ACM déclaré sur une période correspondant à 18 jours

✓ Je soussigné-e (NOM-prénom)

Atteste répondre aux conditions d'entrée en formation suivantes :

- J'ai la garantie d'être en situation de pleine direction d'un ACM¹ déclaré sur une période correspondant à 18 jours consécutifs ou non entre le 14 juin 2023 et le 31 Aout 2023.

Cette période permet la direction périscolaire des Lundis-Mardis-Jeudis et Vendredis ainsi qu'une direction en extrascolaire

Le(la) candidat(e) doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles. **6 jours à 8 jours MAXIMUM** peuvent se réaliser dans le cadre **périscolaire (les mercredis sont rattachés au préscolaire)**. Les directions en périscolaire sont comptabilisées comme suit : 3h minimum comptent pour ½ journée, 6h minimum comptent pour 1 journée.

La situation de direction doit permettre au candidat d'encadrer une équipe de minimum 3 animateurs pour l'accueil d'une trentaine de mineurs.

- J'ai la garantie d'avoir à conduire une équipe d'au moins 3 animateurs quel que soit le temps d'accueil de mineurs.²

✓ Engagement de l'organisateur :

Je soussigné-e (Nom-Prénom) :

Représentant l'organisation (nom de la structure organisateur de l'ACM)

.....

en tant que (qualité/fonction).....

Atteste que M..... candidat-e à la formation de directeur d'accueil collectif de mineurs pourra tenir les pleines fonctions de direction selon les conditions détaillées ci-dessus.

Par pleine fonction est entendu :

- situer son engagement,
- sens et portage concret du projet pédagogique jusqu'à l'évaluation,
- gestion d'équipe et des activités, formation des intervenants,
- gestion administrative.
- Agir avec les partenaires

Signature du candidat	Signature du représentant de l'ACM & cachet de l'organisme
-----------------------	--

¹ Les ACM pris en compte sont uniquement: les séjours de vacances / les Accueils de Loisirs extrascolaires et activités accessoires / Les Accueils de loisirs périscolaires / Les Accueils de scoutisme

² La fiche complémentaire déclaration TAM sera demandée